



**NATIONS  
UNIES**



**CONVENTION-CADRE SUR  
LES  
CHANGEMENTS  
CLIMATIQUES**

Distr.  
LIMITÉE

FCCC/SBSTA/1996/L.1/Add.2  
1er mars 1996

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE  
ET TECHNOLOGIQUE  
Deuxième session  
Genève, 27 février - 4 mars 1996  
Point 10 de l'ordre du jour

**RAPPORT DE L'ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL  
SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE**

**Projet de rapport de l'Organe subsidiaire de conseil  
scientifique et technologique sur sa deuxième session**

**Additif**

**COMMUNICATIONS NATIONALES**

**Point 5 a) de l'ordre du jour provisoire : Communications des Parties  
visées à l'annexe I de la Convention**

**Projet de conclusions proposé par le Bureau de l'Organe subsidiaire  
de conseil scientifique et technologique**

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (ci-après dénommé le SBSTA) a pris note du rapport intérimaire sur les examens approfondis (FCCC/SB/1996/2) et des rapports d'examen approfondi déjà publiés (FCCC/IDR.1/CZE, FCCC/IDR.1/SWE, FCCC/IDR.1/AUS, FCCC/IDR.1/USA, FCCC/IDR.1/CAN, FCCC/IDR.1/CHE). Le SBSTA a approuvé la présentation et la portée des rapports d'examen approfondi ainsi que les approches utilisées dans ceux-ci et a souligné qu'il importait de surveiller l'application d'ensemble de la Convention. Le SBSTA a noté que le calendrier des examens fixé par la Conférence des Parties à sa première session ne pourrait être respecté en raison de l'insuffisance des ressources ou de problèmes d'échéancier. Il a souligné qu'il importait d'achever le premier cycle d'examen approfondi

d'ici la fin de 1996 et de publier autant de rapports que possible avant les prochaines sessions des organes subsidiaires, afin de pouvoir y procéder à un débat de fond.

2. Le SBSTA a approuvé le plan et les approches proposés pour la deuxième compilation-analyse des communications nationales initiales, tels qu'exposés par le secrétariat dans son document FCCC/SB/1996/1. Le SBSTA a demandé au secrétariat d'étudier les moyens d'utiliser des tableaux dans la compilation des politiques et mesures et de décrire les contextes nationaux, notamment les objectifs de la politique nationale.

3. Le SBSTA a pris note des données préliminaires figurant dans le document FCCC/SB/1996/1/Add.1 concernant la projection des émissions de gaz à effet de serre en l'an 2000 qui faisaient apparaître que nombre des Parties visées à l'annexe I auraient à consentir des efforts supplémentaires allant au-delà de ceux envisagés dans les projections pour atteindre leur objectif, à savoir ramener leurs émissions de gaz à effet de serre au niveau de 1990 d'ici l'an 2000, et a souligné la nécessité d'une plus grande transparence en ce qui concernait les hypothèses sur lesquelles reposaient ces projections.

4. Le SBSTA a rappelé la décision 3/CP.1 (FCCC/CP/1995/7/Add.1) dans laquelle il était demandé aux Parties visées à l'annexe I de présenter au secrétariat d'ici le 15 avril 1996 les données de l'inventaire national concernant la période 1990-1993 et, si disponibles, l'année 1994, et a encouragé ces Parties à soumettre ces données au plus tôt afin de faciliter la préparation du rapport sur la deuxième compilation-synthèse. Il a constaté que celles des Parties visées à l'annexe I dont l'économie était en transition bénéficiaient d'une certaine marge de manoeuvre compte tenu de l'article 4.6 de la Convention relatif à ces présentations.

5. Le SBSTA a invité les Parties visées à l'annexe I à communiquer au secrétariat d'ici le 1er avril 1996 leurs propositions touchant la présentation des données de l'inventaire relatives au changement dans l'utilisation des terres et au secteur de la foresterie pour les années postérieures à 1990 et aux projections touchant ce secteur, ainsi qu'à l'agrégation des données sur les sources et puits de gaz à effet de serre pour ce secteur et d'autres.

6. Le SBSTA examinera les aspects techniques du rapport sur la deuxième compilation-synthèse à sa troisième session afin de formuler les conclusions pertinentes à l'intention de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre et

du Groupe spécial du Mandat de Berlin, à sa quatrième session, ainsi que de la Conférence des Parties, à sa deuxième session.

7. Le SBSTA a pris note du document FCCC/SBSTA/1996/3 et approuvé les propositions concernant les modifications à apporter aux Directives pour en assurer la cohérence avec les décisions de la Conférence des Parties. Le SBSTA a demandé que dans la version révisée des Directives figurent des orientations plus précises concernant la description des politiques et mesures ainsi que de leurs effets, les projections et les hypothèses sous-jacentes, la coopération technique et le transfert de technologie, et le recours, si possible, à des modes de présentation et tableaux types. Le SBSTA a invité les Parties à faire connaître d'ici le 1er avril 1996 leurs vues sur les modifications possibles des Directives suggérées dans le document FCCC/SBSTA/1996/3.

8. Le SBSTA a demandé au secrétariat d'établir, pour examen à sa troisième session, un rapport exposant les modifications susceptibles d'être apportées aux Directives compte tenu des communications adressées par les Parties et de l'expérience acquise dans le cadre du processus d'examen, l'objectif étant que la version révisée des Directives puisse être adoptée à temps pour l'élaboration des deuxièmes communications nationales des Parties visées à l'annexe I.

9. Dans le souci de remédier aux incohérences dans la présentation des données d'inventaire, le SBSTA a prié le secrétariat de traiter dans la documentation devant lui être soumise pour examen à sa troisième session certaines questions telles que les ajustements de température, le commerce de l'électricité, les combustibles de soute, l'utilisation des potentiels de réchauffement mondial, le changement dans l'utilisation des terres ou la foresterie.

-----